

Zeitschrift: Générations : aînés
Herausgeber: Société coopérative générations
Band: 36 (2006)
Heft: 5

Rubrik: Cantons

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 25.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

GENÈVE

Le Chalet Florimont est-il menacé de vente?

Les retraités genevois sont privilégiés. Ils ont à leur disposition un superbe chalet, à Gryon (VD), pour passer des séjours de rêve à un tarif préférentiel. Une question se pose pourtant. Propriété de l'Hospice général, le Chalet Florimont est-il menacé de vente ?



Le Chalet Florimont au-dessus de Gryon.

Les difficultés financières de l'Hospice général, dues à une situation sociale dégradée, ont fait les gros titres de la presse genevoise ces derniers mois. L'Etat de Genève aurait même suggéré à l'Hospice général de se défaire de quelques-uns de ses immeubles. Le Chalet Florimont va-t-il être mis en vente, privant par là même les vacanciers d'un lieu de villégiature très apprécié ? Heureusement, il n'en est pas question (*lire encadré*).

Depuis douze ans, Bernadette Falquet, fringante octogénaine, séjourne à Florimont chaque année au mois de février. « Ce que j'apprécie par-dessus tout, c'est la bonne ambiance qui règne en ce lieu. Et puis on s'y sent en sécurité, puisqu'il y a

une infirmière et une veilleuse de nuit. » Une animatrice dispense des cours de gym et emmène les vacanciers sur les pistes de ski de fond. « N'oubliez pas de mentionner qu'on y mange formidablement bien », dit un pensionnaire en avalant une bouchée de jambon au madère.

A la table voisine, on rencontre la même ferveur. « Cette maison est vraiment conçue pour accueillir nos vieilles carcasses, se réjouit une retraitée qui n'a pas la langue dans sa poche. Un seul bémol : le temps brumeux, qui nous gâche un peu notre plaisir. Je reviendrai certainement, mais en septembre ou en octobre. » De tous côtés parviennent des témoignages enthousiastes. « Ici, on est aux petits soins. C'est mieux

qu'à la maison... parce qu'il suffit de se laisser vivre. C'est la première fois que j'y viens, mais certainement pas la dernière. » Annelise Pousaz, intendante du Chalet Florimont depuis trente ans sourit. C'est en grande partie grâce à elle que l'atmosphère est si détendue. D'ailleurs, c'est elle qui a déniché les costumes bigarrés qu'ont revêtus les pensionnaires à l'occasion du repas d'adieu. A l'heure du dessert, un homme-orchestre pianote une valse et les couples virevoltent comme au beau temps de leurs vingt ans.

SPORT ET BALADES

Nicolas Gury dirige le Chalet Florimont depuis juin 2003. Lui aussi est soucieux pour l'avenir de cette maison de vacances. « L'objectif du conseil d'administration de l'Hospice général

est de réduire le déficit annuel de moitié. Nous devons faire un effort dans ce sens, mais je suis confiant. » Le directeur est fier de nous faire découvrir les entrailles de ce chalet imposant. Les chambres proposent un confort modeste, mais elles s'ouvrent en général sur le panorama des Préalpes vaudoises. En face, on découvre les Diables-verts, le Miroir-d'Argentine, le Muveran et, plus loin, les Dents-du-Midi.

« La plupart de nos chambres sont équipées de douches. Pour les autres, il y a les sanitaires à proximité. Toutes les chambres disposent d'une sonnette d'alarme... » Un vaste local est aménagé en salle de télévision, un petit salon accueille les fumeurs et les joueurs de cartes. Des cours de gymnastique sont également dispensés dans une salle aménagée à cet effet. Les personnes qui effectuent un séjour au Chalet Florimont ont souvent les fourmis dans les jambes. Par chance, le programme quotidien des animations prévoit une vaste palette de sports et d'animations diverses. Transportés par minibus,

DES PRÉCISIONS DE L'HOSPICE GÉNÉRAL

Président de l'Hospice général en activité lors de notre visite au Chalet Florimont, Claude Torracinta a tenu à préciser quelques points, concernant les menaces qui pèsent sur les bâtiments de l'institution. « Rassurez-vous, le Chalet Florimont ne fait pas partie des bâtiments concernés. L'Etat de Genève demande à l'Hospice

de se séparer de quelques biens immobiliers pour couvrir un dépassement de budget estimé à 14 millions de francs. Or, si l'Hospice réévalue ses biens, il pourrait dégager une somme estimée à 150 millions. Il est hors de question de vendre le Chalet Florimont. Son avenir de maison de vacances est assuré pour de longues années. »

GENÈVE / OCPA

Biens immobiliers

les résidants sont invités à effectuer de grandes promenades dans la nature (du ski de fond en hiver), mais aussi à fréquenter les bains thermaux à Lavey ou le Musée Gianadda, à participer à des pique-niques et diverses excursions. «Le soir, les pensionnaires préfèrent se reposer, écouter la radio, regarder la télévision et participer à des jeux de société», dit encore le directeur.

Retraité de l'Hospice général, Guy Maillard vient à Florimont régulièrement depuis cinq ans. Il apprécie évidemment l'air pur de la montagne et l'environnement qui incite à la réflexion. «Ici, on se sent vraiment en famille. Habituellement, j'y viens en septembre, pour effectuer de longues marches dans les environs. Je crois que lorsqu'on a découvert cet endroit, on y revient chaque année...»

Dans le grand salon, le repas d'adieu touche à sa fin dans une ambiance chaleureuse et musicale. Une pensionnaire prend la parole pour remercier la direction et l'intendante. «J'espère que nous pourrons venir longtemps encore dans ce lieu hospitalier.» Elle conclut par ces mots, qui déclenchent un tonnerre d'applaudissements: «Florimont nous appartient à nous, les aînés genevois!»

J.-R. P.

»» Rens. Secrétariat des maisons de vacances, CAD Genève, tél. 022 420 42 90 (8 h à 12 h). Chalet Florimont, 1882 Gryon, tél. 024 498 04 98.

Dans le calcul des prestations complémentaires, tous les biens sont déterminants: fortune mobilière (argent liquide, avoirs en banque, y compris capital LPP, etc.) ou de fortune immobilière (immeubles, terrains, etc.).

La fortune immobilière est prise en compte différemment selon qu'on habite ou non le logement. Si s'agit d'un bien immobilier habité par le bénéficiaire des prestations ou par son conjoint, l'OCPA considère comme fortune la valeur fiscale cantonale du bien, avant les abattements fiscaux. Par ailleurs, une valeur locative est prise en compte, au titre de revenu de la fortune immobilière, selon les principes prévus par la législation sur l'impôt cantonal direct.

De la valeur fiscale brute, il est possible de déduire les dettes hypothécaires ainsi qu'une franchise de Fr. 75 000.–. De même, un forfait pour les frais d'entretien du logement peut être déduit.

S'il s'agit d'un bien immobilier qui n'est pas habité par le bénéficiaire des prestations ou par son conjoint, l'OCPA prend en compte sa valeur vénale. Dans ce cas, il est nécessaire de faire estimer son bien par un professionnel, si une demande de prestations est déposée. La valeur locative est également prise en compte au titre de revenu et, si le bien immobilier est loué, les loyers nets encaissés sont comptés. Les dettes hypothécaires peuvent être déduites, mais le forfait de Fr. 75 000.– mentionné ci-dessus n'est pas déductible.

Si vous n'avez que la jouissance d'un bien immobilier (usufruit), l'OCPA prend en compte dans le calcul des prestations la valeur de cet usufruit, sous forme de revenu. Ce reve-

nu correspond à la valeur locative du bien, en principe déterminée pas l'administration fiscale.

Si vous avez donné votre bien immobilier tout en ayant gardé la jouissance, la prise en compte de l'usufruit est différente.

LA FORTUNE

La fortune immobilière est ajoutée à la fortune mobilière. La part de fortune qui dépasse Fr. 25 000.– (pour une personne seule) et Fr. 40 000.– (pour un couple) est prise en compte partiellement (1/10^e dans le calcul des prestations complémentaires fédérales et 1/5^e dans le calcul des prestations complémentaires cantonales pour les rentiers AVS) et est ajoutée aux revenus. L'intégralité du produit de la fortune est prise en compte dans les revenus.

Ce qu'il faut retenir:

- La fortune n'empêche pas de pouvoir bénéficier des prestations de l'OCPA.
- Elle doit être utilisée progressivement pour compléter les revenus.
- Lorsque la fortune diminue, les prestations complémentaires augmentent.
- Quand la fortune diminue au point d'atteindre le seuil de Fr. 25 000.– pour une personne seule ou Fr. 40 000.– pour un couple, elle n'est plus prise en compte dans le calcul des revenus. En revanche, le produit de la fortune

continue à faire partie des ressources.

Si vous souhaitez des renseignements complémentaires sur la prise en compte de la fortune ou la donation d'un bien, l'OCPA tient à votre disposition une notice intitulée *Tout ce qu'il faut savoir sur la fortune lors d'une demande de prestations complémentaires*. Vous trouverez également ces renseignements sur internet: www.geneve.ch/social/ocpa.

Et, si vous aimez les chiffres, les documents *Si j'entre en EMS, ai-je droit à des prestations complémentaires?* et *Je vis à domicile, ai-je droit à des prestations complémentaires?* vous permettent, avant de déposer une demande de prestations à l'OCPA, de déterminer la part de fortune à utiliser et de faire un calcul approximatif du montant de prestations qui pourrait vous être octroyé. Ces documents sont à votre disposition à l'OCPA ou sur internet.

OCPA

Office cantonal
des personnes âgées
Route de Chêne 54
Case postale 6375
1211 Genève 6
Tél. 022 849 76 06
Fax 022 849 76 76
www.geneve.ch/social/ocpa
Accueil du public
(rez-de-chaussée)
de 8 h 30 à 12 h 00
de 13 h à 16 h

Passeport Vacances, engagez-vous!

Dans toute la Suisse romande, le système du Passeport Vacances offre la possibilité aux enfants qui ne partent pas de se distraire. Pour les encadrer, il faut des adultes. Alors, pourquoi pas vous? Rencontres avec des bénévoles valaisans heureux.



Visites de musées, excursions, au programme du Passeport.

Nathalie Dayer, coordinatrice valaisanne, est en pleine recherche de nouveaux accompagnateurs pour les enfants du Passeport Vacances. A Sion notamment, elle constate qu'il y a de plus en plus d'écoliers qui, l'été venu, restent en ville. Ils adhèrent au Passeport qui leur propose, en Valais, plus de 300 activités. Quelques exemples? Les petits Valaisans peuvent choisir entre des balades en montagne, du bricolage, des visites dans d'autres lieux de Suisse romande (l'ONU à Genève, le musée national de Prangins, les grottes de Vallorbe, etc.), une journée chez les pompiers, dans les cuisines d'un restaurant ou

dans une bergerie, des initiations sportives au rafting ou à l'équitation, etc. Les jeunes qui bénéficient de cette offre alléchante ont entre 5 et 14 ans. Leurs parents ne paient que trente francs pour cinq activités.

Pour assurer ce programme très riche, Nathalie Dayer doit pouvoir compter sur septante accompagnateurs chaque jour, qui amènent les enfants à bon port et assistent les intervenants des diverses activités.

Fernande Marko aime ces sorties d'été avec les enfants. Elle a emmené par exemple des tout-petits à la ludothèque de Savièse. «Certains suçaient encore leur pouce, ils avaient be-

soin d'être rassurés», dit avec le sourire cette dame d'une septantaine d'années. Un autre accompagnateur de longue date, Michel Roh, souligne l'importance de l'expérience de vie que peuvent transmettre les aînés: «Dans le bus, nous discutons beaucoup avec les enfants, ils aiment bien avoir notre avis sur certaines questions, j'imagine que parfois le dialogue n'est pas facile avec les parents».

DÉCOUVERTE RÉCIPROQUE

Willy Crettaz, un vétéran du Passeport, dans la soixantaine, évoque un autre souvenir où il fallait allier psychologie et maturité. «Les enfants apprécient beaucoup la journée que nous passons à la découverte des serpents avec un spécialiste. Mais j'avais remarqué une jeune fille très discrète qui était un peu pâle. Lorsque je me suis approché d'elle, elle m'a avoué qu'elle avait très peur de ces animaux et qu'elle ne se sentait pas bien du tout. Il fallait gérer le groupe et porter de l'attention à son problème. En parlant, tout en marchant, nous avons dédramatisé la question et tout s'est bien passé sur place», se souvient-il avec reconnaissance pour ce moment de complicité.

«Souvent dans la rue, des gosses me saluent, ils me rappellent l'une de ces excursions faites ensemble des années en arrière. Rien que de voir leurs

yeux briller à ce souvenir, je me sens récompensé», ajoute Willy Crettaz. Selon Fernande Marko, parmi les qualités requises, il faut savoir s'imposer, maintenir une certaine discipline pour que la vie du groupe soit harmonieuse. Les enfants respectent bien les consignes s'ils sentent une certaine fermeté.

«Rien de tel pour rester en contact avec les jeunes, proclame Willy Crettaz. Je me rappelle d'un petit gars à Swiss Vapeur Parc qui réclamait des lasagnes. Je trouvais bizarre qu'il veuille des pâtes après un pique-nique copieux... En fait, il parlait de ses bonbons verts très piquants qui ont une forme de pâtes. On a bien ri et j'ai appris quelque chose!»

Les anecdotes fusent entre accompagnateurs valaisans, on les sent passionnés et convaincus que le dialogue entre générations passe par ces moments de partage et d'engagement. «Nous ne sommes pas des grands-parents de substitution, remarque Willy Crettaz. Mais nous leur amenons un autre regard sur la vie, des connaissances qu'ils apprécient et surtout un peu de ce temps précieux que les adultes d'aujourd'hui ne peuvent pas toujours leur donner.»

Bernadette Pidoux

» **Rens.** Passeport Vacances Valais, rue des Remparts 6, à Sion, tél. 027 324 12 65, info@passvacson.ch. Il existe des Passeports Vacances dans tous les cantons, renseignement auprès de Pro Juventute, Bureau romand, Place Chauderon 24, 1003 Lausanne, tél. 021 622 08 10.

VAUD

Les Alz'amis, un réseau d'accompagnants à domicile

Soigner un proche atteint de la maladie d'Alzheimer est souvent épuisant. Pour souffler un peu, les familles peuvent faire appel aux Alz'amis, un réseau qui offre un service de présence à domicile dans tout le canton.

De puis une dizaine d'années, Aline Roggen coordonne les Alz'amis, un réseau qui assure un accompagnement aux personnes souffrant de la maladie d'Alzheimer. Quelque 70 Alz'amis remplissent les permanences quotidiennes, soulageant ainsi pour quelques heures les familles des malades. «Les Alz'amis sont des personnes, généralement des femmes, qui ont une expérience du travail en CMS (Centre médico-social) ou en EMS. Ce sont des soignantes ou des aides-soignantes. Il y a aussi quelques personnes qui ont vécu, comme moi, la maladie d'un parent et qui ont ainsi acquis une expérience sur le terrain», explique M^{me} Roggen.

Les personnes engagées dans le réseau reçoivent 26 francs de l'heure; les frais de transport

leur sont également remboursés. Quant aux familles, le service leur est facturé 16 francs de l'heure, sur la base d'un quota mensuel de 50 heures; au-delà de ce quota, le tarif est de 26 francs (30 francs pour les veilles). Il faut en outre ajouter les frais de déplacement. Certaines assurances prennent en charge une partie des veilles. Les personnes au bénéfice de prestations complémentaires AVS peuvent obtenir une participation, de même que sont accordées des allocations pour impotence. A quelques exceptions près, la plupart des Alz'amis sont proches de l'âge de la retraite ou retraités. «Ce petit revenu est un complément souvent bienvenu lorsque les personnes ont une petite retraite. Il y a aussi dans le réseau d'an-



Aline Roggen coordonne le réseau des Alz'amis.

Jean-Claude Curchod

ciniennes infirmières qui continuent par amour de leur métier», ajoute M^{me} Roggen, qui précise qu'elle n'a jamais rencontré de problème de recrutement. «En revanche, beaucoup de médecins ou de familles ne nous connaissent pas bien», relève-t-elle.

DES MILLIERS D'HEURES

En 2005, le réseau des Alz'amis comptait 93 situations, ce qui représentait 24 000 heures de présence. Le rôle des Alz'amis dépasse la simple surveillance des malades; ils tentent d'éveiller ou d'entretenir leur intérêt par de petites activités, proposent une promenade, un jeu ou une animation, comme de préparer un repas. «L'objectif est d'apporter un moment de plaisir et de détente au malade», souligne Aline Roggen. Pour les Alz'amis, il n'est pas question de se substi-

tuer aux services des CMS, en charge des soins aux malades. Du reste, les deux entités, complémentaires, travaillent en étroite collaboration.

Pour ce travail de coordinatrice, qu'elle exerce en bénévole, Aline Roggen a la chance d'avoir les qualités requises à savoir le sens de l'écoute, de la psychologie à revendre et une bonne dose d'humour. «Mais à la longue, c'est très lourd, reconnaît cette graphiste, aujourd'hui à la retraite. Il est parfois difficile de prendre de la distance. Alors pour me ressourcer, je crée des cocottes en papier. Je fais aussi de la sculpture.»

Mariette Muller

» Rens. M^{me} Claudine Erni, cheffe de projet, tél. 021 625 51 31.

NOUVELLE FORMATION

L'Association Arpège (Association pour la recherche et la promotion en établissements gérontopsychiatiques) en collaboration avec l'association Alzheimer Vaud, l'Avdems et le Centre de la Croix-Rouge, a mis sur pied une formation d'«accompagnateur en psychiatrie de l'âge avancé». Ce programme de cours est desti-

né au personnel soignant sans formation spécifique. Encore en période d'essai, le cursus devrait à terme permettre aux personnes qui l'ont suivi d'accroître leurs connaissances et leurs compétences.

» Rens. M^{me} Claudine Erni, cheffe de projet, tél. 021 625 51 31.